

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice14
présents10
votants10

L'an deux mil vingt-trois, le **NEUF JUIN**
à 18 h 45 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte BOMMÉ Jean-Paul
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves HUGRON Dominique RIOTTE Sandrine GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : ..

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET

39/2023

RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Avec la mise en place du « dispositif des cantines à 1 € » jusqu'en juillet 2024, les prix des repas servis au restaurant scolaire ont été fixés au 1^{er} septembre 2022 à :

- Pour les enfants de la commune fréquentant la cantine :

	Prix du repas
Tranches 1 à 3 (QF entre 0 € et 950 €)	1 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	2,30 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	3,50 €

- 4,00 € le prix du repas pour les enfants des communes extérieures fréquentant la cantine ;
- 1,80 € le prix du repas pour les enfants de la commune et des communes extérieures amenant leur panier repas à la cantine (sur prescription médicale uniquement)
- 6,50 € le prix du repas pour le personnel enseignant et les intervenants extérieurs des 2 écoles ;

Après délibération, compte-tenu de l'augmentation du coût des denrées, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Tarification sociale pour les enfants de la commune fréquentant la cantine :

	Prix du repas
Tranches 1 à 3 (QF entre 0 € et 950 €)	1 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	2,40 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	3,60 €

- 4,10 € le prix du repas pour les enfants des communes extérieures fréquentant la cantine ;
- 1,80 € le prix du repas pour les enfants de la commune et des communes extérieures amenant leur panier repas à la cantine (sur prescription médicale uniquement)
- 6,60 € le prix du repas pour le personnel enseignant et les intervenants extérieurs des 2 écoles ;

A ces tarifs s'ajoute 1 € supplémentaire en cas de non-respect du délai de prévenance. En outre, compte tenu des nombreux abus, le Conseil maintient également la pénalité de 10 € supplémentaire en cas d'envoi tardif du dossier d'inscription.

Adopté par 9 voix pour, 1 contre.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

